



Vaseux. Cohabitation avec les pêcheurs

Visuel indisponible

Une trentaine de Vaseux ont participé à l'assemblée générale, samedi

Les Vaseux (pêcheurs plaisanciers qui gèrent la zone de mouillage au môle des Noires) ont tenu, samedi, leur assemblée générale. Il a été question de rappel au respect de l'environnement, de cohabitation avec les marins- pêcheurs, de réglementation en matière de pêche et sécurité en mer. Invité, Alain Théret, président départemental de la Fédération nationale des pêcheurs- plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), a rappelé quelques règles en matière de pêche. Notamment pour le bar : un poisson par pêcheur et par jour avec interdiction de pêche de janvier à fin juin.

Être « cool » avec les pros

Parmi les règles de sécurité rappelées : le port du gilet de sauvetage et du coupe-circuit. Même s'il n'est pas obligatoire de porter un gilet ou d'utiliser un coupe-circuit, il est très recommandé d'avoir son gilet sur soi notamment quand on navigue sur l'annexe. Quant aux fusées périmées, elles peuvent être remises aux revendeurs qui ont obligation de les reprendre. En juin dernier, les Vaseux ont été confrontés à des problèmes de cohabitation avec les marins-pêcheurs. On sait que l'avant-port proche de la zone de mouillage des Vaseux leur est réservé. « Il faudra mettre de la pommade pour que tout se passe bien », a prévenu le président Michel Balluais rappelant que la cale de la Bourse est prioritaire pour les professionnels.